

# AQUA TEAM KAYSERSBERG

Espace Nautique Arc en Ciel, 31 rue du Geisbourg 68240 Kaysersberg Vignoble, Alsace, France

N° d'affiliation FSGT : 2 68 23 019 6 et FFESSM : 06 68 096 – N° d'agrément Jeunesse et Sports : 58/82-68-S

Code APS : 06809ET0009 - N° SIREN : 452 731 094 – N° SIRET : 452 731 094 00010 – APE 8551Z

## Certificat d'Absence de Contre Indication 2021 / 2022

Je soussigné.e, Docteur :

Médecin généraliste

Médecin du sport\*

Médecin diplômé en hyperbarie\*

Médecin fédéral\* n°

(\*) Spécialisation du médecin **obligatoire** pour les **pratiquants de moins de 12 ans**, pour le **passage au brevet** de Guide de Palanquée, à la présentation à un brevet d'enseignement de l' **Initiateur à l'Instructeur National**, et pour **les plongeurs au Trimix ou au Recycleur**  
Pour les pratiquants de **moins de 12 ans**, **il est plus que conseillé** de réaliser une audio-typanométrie

Il est vivement **conseillé** aux plongeurs souhaitant se préparer au passage d'un brevet ou une qualification, ainsi qu'à ceux pouvant évoluer dans l'espace au-delà de 40 m **de consulter des médecins spécialisés (\*)**

Certifie avoir pris connaissance de la liste des contre-indications à la pratique de la plongée sous-marine (voir au dos) et avoir examiné ce jour :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

<b>ADULTE</b>	<input type="checkbox"/> Ne pas avoir constaté ce jour, sous-réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable :	
	<input type="checkbox"/> À la pratique de la plongée subaquatique avec scaphandre →	<b>OBLIGATOIRE SI APTE</b>
	<input type="checkbox"/> À la préparation et à la présentation du brevet suivant :	
	<input type="checkbox"/> À l'enseignement et à l'encadrement de la plongée	
	<input type="checkbox"/> À la pratique des activités fédérales de loisir suivantes :	
<input type="checkbox"/> À la pratique de l'ensemble des activités fédérales de loisir (hors plongée avec scaphandre)		

<b>ENFANT</b>	Que l'enfant désigné ci-dessus a bénéficié des examens prévus et qu'il ne présente pas à ce jour de contre-indication clinique :	
	<input type="checkbox"/> À la pratique de la plongée subaquatique avec scaphandre →	<b>OBLIGATOIRE SI APTE</b>
	<input type="checkbox"/> À la préparation et à la présentation du brevet suivant :	
	<input type="checkbox"/> À la pratique des activités fédérales de loisir suivantes :	
	<input type="checkbox"/> À la pratique de l'ensemble des activités fédérales de loisir (hors plongée avec scaphandre)	
	Pour la surveillance médicale de l'enfant de 6 à 14 ans, je préconise la périodicité suivante :	
<input type="checkbox"/> 6 mois	<input type="checkbox"/> 1 an	

Remarques et restrictions éventuelles :

Nombre de case(s) cochée(s) :

Fait à : Le :

Signature et cachet :

Le présent certificat, valable 1 an, sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration.

## LISTE DES CONTRE-INDICATIONS A LA PLONGEE EN SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

	<b>Contre-indications définitives</b>	<b>Contre-indications temporaires</b>
<b>Cardiologie</b>	Cardiopathie congénitale	Hypertension artérielle non contrôlée
	Insuffisance cardiaque symptomatique	
	Cardiomyopathie obstructive	Infarctus récent et angor
	Pathologie avec risque de syncope	
	Tachycardie paroxystique	Péricardite
	BAV II ou complet non appareillés	
	Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire	Traitement par anti arythmique Traitement par bêtabloquants (*)
<b>Oto-rhino-laryngologie</b>	Cophose unilatérale	
	Évidement pétromastoïdien	Épisode infectieux
	Ossiculoplastie	Polypose nasosinusienne
	Trachéostomie	Obstruction tubaire
	Laryngocèle	Syndrome vertigineux
	Déficit audio. bilatéral à évaluer par audiométrie	Perforation tympanique
	Otospongiose opérée	
<b>Pneumologie</b>	Insuffisance respiratoire	
	Pneumopathie fibrosante	Pathologie infectieuse
	Vascularite pulmonaire	Pleurésie
	Asthme à évaluer (*)	
	Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré Chirurgie pulmonaire	Traumatisme thoracique
<b>Ophtalmologie</b>	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille Kératocône	Chirurgie du globe oculaire sur 6 mois, y compris laser Détachement rétinien
	Prothèse ou implant creux	
<b>Neurologie</b>	Épilepsie	Traumatisme crânien grave à évaluer
	Syndrome déficitaire sévère	
	Pertes de connaissance itératives	
	Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique	
<b>Psychiatrie</b>	Affection psychiatrique sévère	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène
	Incapacité motrice cérébrale	
	Éthylisme chronique	Alcoolisation aiguë
<b>Hématologie</b>	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales.	
	Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite.	Phlébite non explorée
	Hémophiles : à évaluer (*)	
<b>Gynécologie</b>		Grossesse
<b>Métabolisme</b>	Diabète traité par insuline : à évaluer (*)	Tétanie / Spasmophilie
	Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	
	Troubles métaboliques ou endocriniens sévères	
<b>Dermatologie</b>	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
<b>Gastro-Entérologie</b>	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre- indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé		